

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du treize octobre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 octobre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENT	POUVOIRS
28	6	1	6

Objet :
CDV-1 - Signature de la Convention financière « Fonds vert » avec l'État

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Corinne REGLAIN, Frédéric BERNARD, Laure MANDUCHER, Antoine LUCAS, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Hayet LAKHDAR CHAOUCH, Loïc MONNIER, Philippe TOURNIER BILLON.

REPRÉSENTÉS : Anne MOREL (pouvoir à Corinne REGLAIN), Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Frédéric BERNARD), Fanny RIPPE (pouvoir à Laure MANDUCHER), Assad AKHLAFA (pouvoir à Fatih KAYGISIZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ).

ABSENT : Noël DUPONT.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Marie-Josèphe LEVILLAIN est nommée secrétaire de séance.

M. Michel PERRAUD, rapporteur, expose au Conseil municipal que le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit Fonds vert, a été mis en place par l'État en 2023 pour soutenir les collectivités territoriales dans leurs efforts de transition écologique. Ce fonds vise à :

- renforcer leurs performances environnementales
- s'adapter au changement climatique
- améliorer le cadre de vie des citoyens

Parmi les mesures du Fonds vert, celle relative au recyclage foncier des friches apporte un soutien financier aux projets de réutilisation de friches urbaines dont le bilan économique est déficitaire. Cette mesure s'inscrit pleinement dans une stratégie de lutte contre l'étalement urbain, de revitalisation des centres et de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Dans ce cadre, la Commune d'Oyonnax a déposé un dossier de demande de subvention pour la création d'un espace public végétalisé au cœur de la ville, en lieu et place de la friche urbaine Brunet.

Après instruction, ce projet a été retenu et fait l'objet d'une subvention de l'État d'un montant maximal de 666 197 €, au titre de la mesure recyclage foncier du Fonds vert.

Objet :
CDV-1 - Signature de la Convention financière « Fonds vert » avec l'Etat

Ce projet, situé à proximité du parc René Nicod, de l'église Saint-Léger et des commerces de la rue Anatole France, s'inscrit dans le programme Action Cœur de Ville. Il a pour ambition de créer un espace public de qualité, accessible à tous, favorisant la renaturation, les cheminements piétons et la promenade.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Montant travaux (terrassement, revêtement, mobilier/signalétique, réseaux...)	832 746 €	Ville d'Oyonnax	166 549 €
		FONDS VERT – Recyclage foncier	666 197 €
TOTAL	832 746 €	TOTAL	832 746 €

Afin de permettre la mobilisation de cette aide financière, il convient de soumettre la convention d'attribution de la subvention à la signature de Monsieur le Maire.

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la Convention financière d'attribution du Fonds vert de l'Etat pour le projet présenté ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite Convention ainsi que tous les documents y afférents.

Fait à Oyonnax, le 13 octobre 2025

Secrétaire de séance,

Marie-Josèphe LEVILLAIN

Le Maire,

Michel PERRAUD
Conseiller Départemental

Délibération certifiée exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **15 OCT. 2025**
- par sa publication le **15 OCT. 2025**

Le Maire

